

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE

Parc Jean Macé

17440 AYTRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE – Société Laïque d'Education Populaire
SIEGE SOCIAL : Parc Jean Macé – 17440 AYTRE

À l'assemblée générale de l'association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

A La Rochelle, le 13 avril 2023.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



David GALAUP